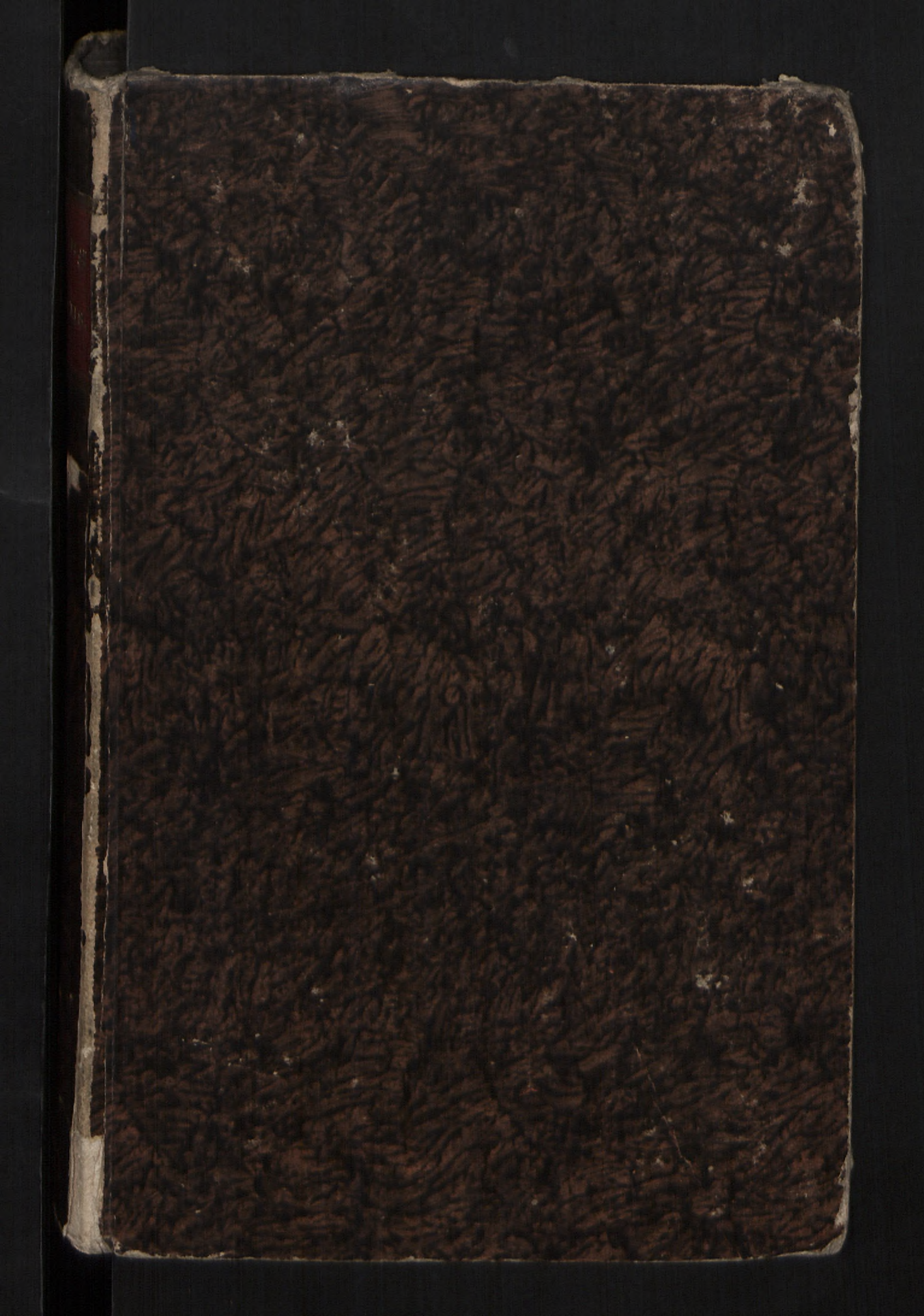
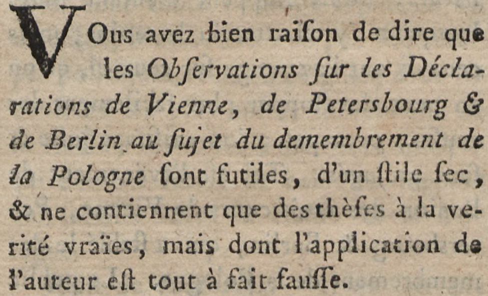


LETTRE
HISTORIQUE ET POLITIQUE
D'UN
GENTILHOMME POLONOIS
ADDRESSÉE
A SON AMI
A L'OCCASION DES OBSERVATIONS
QUI ONT PARU AU MOIS DE JANVIER
SUR LES DÉCLARATIONS
DES COURS DE VIENNE
PETERSBOURG ET BERLIN
AU SUJET DU DEMEMBREMENT
DE LA POLOGNE.



1773.

Monsieur



Vous avez bien raison de dire que les *Observations sur les Déclarations de Vienne, de Petersbourg & de Berlin au sujet du demembrement de la Pologne* sont futiles, d'un stile sec, & ne contiennent que des thèses à la verité vraïes, mais dont l'application de l'auteur est tout à fait fausse.

Nous les avons aussi dans nos contrées & même je crois qu'elles ont prises naissance chez nous. Elles sentent toute cette arrogance & cette politique dont jusqu'ici nous avons fait usage.

Vous voulez cher ami que je Vous dise mon sentiment sur cet écrit. Je n'entreprendrai pas de le refuter, mais je tacherai de Vous mèner à la source de nos maux, & quand Vous la connoitrez, Vous direz en homme instruit dans le droit public & politique, que nos

puiſſances voiſines ne ſont pas à blamer, mais que c'eſt ſur nous autres Polonois que rejaillit tout le tort.

Les évenements politiques ont cela de commun avec les phénomènes de la nature, qu'ils frappent d'autant plus, lorsqu'on s'y eſt attendu le moins; mais ceux-là ont l'avantage ſur ceux-ci, qu'on en peut developper plus facilement les cauſes, pour peu qu'on raiſonne juſte & ſans préjugés. Tel eſt l'événement de l'union des trois cours de Vienne, Petersbourg & Berlin, qui a ſtablé le demembrement de la Pologne. Le public s'étonne; nous autres Polonois nous nous recrions contre l'injuſtice de ces cours; nous nous donnons toutes les peines poſſibles à demontrer cette injuſtice, à depeindre les dangers dont l'union de ces trois cours ménace toute l'Europe, nous nous permettons même de nous échaper en invectives & en des termes très peu decents généralement, & moins encore en fait de matières publiques, où il s'agit des traités entre les puiſſances & des entrepriſes des ſouverains. Les

Obſervations ſusmentionnées ſont de cette nature. L'auteur n'y ménage point les termes, & paroit avoir pris principalement à tâche la Ruſſie. On devroit s'attendre qu'en parlant des dangers dont toute l'Europe ſelon lui eſt menacée, il diſcuteroit un peu les principes politiques, & qu'en peignant avec les couleurs les plus noires la conduite de la Ruſſie, il entreroit dans les principes qui doivent ſervir de baſe au rapport qui ſubſiſte entre la Ruſſie & la Pologne.

Rien de tout celà. Il ne fait que ſemer des idées cruës ſans les faire précéder d'un raiſonnement juſte, & ſans en tirer des conſéquences fondées ſur la raiſon & ſur une ſaine politique. Il juge de l'injuſtice de la cauſe des trois puiſſances avant que de la ſavoir & avant de l'avoir pû examiner. Il prend les déclarations ſimultanées des trois cours pour les déductions, & s'attache aux motifs ſeuls que ces puiſſances y ont allegués pour juſtifier leur union faite & leur accord ſur le rétabliſſement du calme

en Pologne. Il ſe fache de cet accord & croit donner plus de force à tout ce qu'il avance en l'accompagnant d'emphaſe & de groſſiereté.

S'il ne convient point dans les ſociétés & dans les converſations ordinaires de parler avec emphaſe & de hauſſer ſa voix d'une façon qui annonce vouloir impoſer ſilence, & particulièrement à ceux qu'on ſoupçonne vouloir contredire, il eſt encore moins ſéant, de ſe ſervir d'un ſtile mordant & impertinent dans les écrits qui traitent de matières publiques & des entrepriſes des Souverains.

Il ſied donc très mal à l'auteur de reprocher aux cours de Vienne & de Berlin, l'éloge qu'elles donnent à la conduite de la Ruſſie, & aux mouvements que cette cour s'eſt donnée pour empêcher les troubles que les interregnes & les élections des rois produiſent. L'on ne peut trouver des expreſſions plus groſſières & plus inſolentes que celles dont il ſe ſert à cette occaſion, quand il dit: *Elles n'ont pas fait attention que c'étoit louer l'iniuſtice la plus manifeſte.* L'auteur multiplie ſes invectives dans la periode ſuivante. *Toute l'Europe ſait que l'impératrice de Ruſſie, guidée par des conſeils pernicieux, s'eſt rendu la maitreſſe abſoluë en Pologne, qu'elle y a fait le roi, qu'elle y a dicté à main armée les loix qu'elle a voulu, qu'elle a changé le gouvernement intérieur:* mais comme le ſtile d'un écrivain appartient à la forme de ſes productions, je ne veux point m'arreter à celui de ces obſervations. Je reſterai à la matière & je commencerai d'abord par l'examen de la conduite de la Ruſſie & de ſes mouvements dans notre patrie que l'auteur qualifie d'injuſtice.

La lettre que j'ai intention de Vous écrire deviendroit un ouvrage de peut-être quelque tomes, ſi je voulois remonter dans l'hiſtoire de ma patrie jusqu'aux tems de nos guerres avec les Suédois, du regne d'AUGUSTE II. de l'interregne après ſa mort, de l'élection d'AUGUSTE III. & de ſon regne. Vous me pardonnerez ainſi que je ne m'arrete point aux époques de ces tems, & Vous

trouverez bon que je commence mes réflexions historiques & politiques du dernier interregne occasionné par la mort de notre roi AUGUSTE III.

Je ne veux Vous rappeller du regne de notre dernier roi, qu'un fait que Vous ne pouvez ignorer, puisque de son regne Vous étiez chez nous, un fait qui est notoire & que tous les ministres des cours étrangéres qui ont été accredités à la cour de Varsovie, doivent attester en bonne conscience. C'est que déjà du vivant du Roi AUGUSTE III. les haines & les jalousies aussi bien des familles que des particuliers, occasionnerent des scissions à chaque diète, embarasserent beaucoup notre bon roi & furent très préjudiciables à notre patrie.

Il est naturel que ces divisions devenoient encore plus funestes à la république après la mort de ce prince, puisqu'on avoit à craindre avec raison que ces passions n'influassent sur l'ame de la multitude. La plus grande liberté se rapprocha déjà de l'independance absoluë: l'autorité resida dans les loix inanimées: les chefs des factions ne voulurent point reconnoître de supérieur. Ils partagerent déja l'autorité de la république: aucune autorité ne pouvoit plus imposer dans le principe: On devoit s'attendre à des rivaux qui briguassent la couronne & qui eussent leurs partisans. Ils s'armèrent déjà l'un contre l'autre. C'étoit ainsi que cetre fois-ci comme toujours, mes compatriotes négligèrent l'interêt commun pour le leur en particulier, & qu'ils se separerent ouvertement.

Si l'imperatrice de Russie ne s'étoit point mêlée de nos affaires, notre république auroit été abandonnée aux esprits factieux & dès lors déjà perduë. Elle y étoit autorisée & par le droit de gens & par les principes d'une saine politique.

Nous trouvons établis dans le premier: *que toute puissance étrangère est en droit de secourir un peuple opprimé qui lui demande son assistance, & que toutes les fois que les choses viennent à une guerre civile, les puissances étran-*

gères peuvent assister celui des deux partis qui leur paroit fondé en justice. *)

L'impératrice étoit donc en droit de secourir ceux qui demandérent son assistance en qualité d'opprimés: elle pouvoit assister ceux de la république qu'elle croyoit fondés en justice. Il est notoire qu'un parti se plaignit de l'oppression de ses concitoyens, qu'il reclama l'assistance de l'impératrice, & de là elle n'a point fait de violence ni d'injustice.

Je sais qu'on fait l'objection que ce parti qui avoit reclamé l'assistance de la Russie avoit eu tort de faire cette démarche, n'ayant pas été opprimé, & que c'étoit plutôt lui-même qui avoit opprimé ou qui vouloit le faire, enfin qu'il avoit agi en mauvais citoyens. Je ne doute point que l'auteur des observations ne soit de la même opinion, mais si je suis du sentiment contraire & que dans le public les opinions soient partagées là-dessus, qui decidera, qui des nous deux a raison? Le droit de gens prononce en ma faveur lorsqu'il dit: *la puissance*

*) Vattel droit de gens Liv. II. Chap. IV.

qui assiste un tiran odieux, celle qui se déclare pour un peuple injuste & rebelle pèche sans doute. Mais les liens de la politique sont rompus, on peut les considerer comme deux puissances distinctes, & puisque l'une & l'autre sont independante de toute autorité étrangere, personne n'est en droit de les juger. Chacune d'elle peut avoir raison, & chacun de ceux qui les assiste peut croire qu'il soutient la bonne cause. *)

La pratique des nations est conforme à ces maximes du droit de gens. La France assista les Pays-bas souslevés contre l'Espagne. La Suede assista le Hetman de l'Ukraine qui se revolta contre la Russie. La France encore en dernier lieu a soutenû la république de Genes contre les Corses. Pourquoi donc ce parti de notre république qui reclama la protection de la Russie ne pouvoit-il pas avoir aussi bien raison, que ceux qui dans des cas pareils se sont addressé à la France, à la Suede &c. pourquoi la Russie ne pouvoit elle croire qu'elle

*) Voyez l'auteur cité dans le même Liv. & Chap.

ſoutient une auſſi bonne cauſe que celle que les autres puiſſances dans des cas pareils ont ſoutenu & ſoutiennent encore, en s'emparant même tout à fait de ceux contre lesquels on avoit donné l'aſſiſtance, comme nous le voyons en Corſe.

Dans le cas ſpecifique de notre république, la Ruſſie pouvoit ſe perſuader de la bonne cauſe de ceux qui reclamèrent ſon aſſiſtence avec d'autant plus de raiſon, que la réclamation fut faite par un corps très repreſentant dans la république, autoriſée par un acte dreſſé en pleine diète & ſigné par le plus grand nombre des ſenateurs & nonces.

L'impératrice de Ruſſie prit donc part aux affaires de Pologne d'une manière conforme aux maximes du droit de gens & convenable à une puiſſance du premier ordre en même tems voiſine de la Pologne. Elle y parut avec toute la dignité, decence & modération.

La diète de convocation eut lieu avec cette légalité que nos loix & notre forme de gouvernement exigent. A la vérité quelques ſenateurs & nonces ſe

ſéparèrent & quittèrent même la ville de Varſovie en ſe manifeſtant.

Mais cette demarche de nos confréres ne pouvoit porter ſelon notre forme de gouvernement aucun préjudice à la légalité de la diète de convocation, où la pluralité doit décider. Or parmi ceux qui ſe ſeparèrent alors il n'y avoit que 13 nonces, pendant que 131 nonces reſtèrent dans la ſale de la diète, qui par aucune loi ſe voyoient obligés à ſe conformer aux idées du nombre inférieur.

Ce parti qui s'étoit ſeparé, jouiſſoit dans notre capitale de toute ſureté, & lorsqu'il la quitta, la Ruſſie fit ſi peu de difficulté à la ſortie, que l'ambaſſadeur de cette puiſſance empêcha même le commencement d'hoſtilités, lorsque quelques eſprits échauffés du parti que ſa ſouveraine protegea voulurent attaquer les partans ſur le chemin par où ils devoient paſſer. Ils ſortirent tranquillement, avec pompe & avec toutes leurs troupes armées, qui donnerent à cette ſortie un air de marche guerriére & au

parti séparé celui de gens qui partoient pour combattre.

Les déclarations de la Russie qui parurent alors, ne contenoient que des sentimens d'amitié pour notre république, des assurances d'un bon voisinage, des admonitions sur l'élection tranquile d'un nouveau roi, & l'exhortation de nous fixer sur un candidat à la couronne, qui en fut digne & convenable aux intérêts de notre patrie.

Les assemblées de cette diète furent donc tenuës avec ordre, légalité & tranquilité. Elles dressèrent la constitution de 1764. qui abolit des abus, changea quelques loix mobiles, & en forma de nouvelles.

La Russie n'y prit presque pas du tout de part & se montra très passive à la plus grande partie de ces changements & ordonnances.

Les abus que les grands-généraux firent de leur autorité, & la mauvaise administration du trèsor de la république, appartenoient aux griefs dont la noblesse se pleignit à cette diète & qu'elle voulut

savoir abolis. Il y avoit des nonces qui parloient hautement & même avec vivacité contre le despotisme que les grands-généraux exercerent aux dietines & aux diètes, vu qu'ils s'assurerent toujours de la pluralité des voix par le choix des nonces, qui étoient engagés au militaire & par là dépendants du grand-général, qui récompensa ceux qui se conduisirent à son gré, & persecuta ceux du militaire qui dans leur fonction de nonce ne s'étoient point conformé à ses sentimens. Les griefs contre les grand-tresoriers n'étoient pas moins importants, vû que la république n'avoit jamais un sol dans la caisse lorsqu'il falloit de l'argent pour les dépenses même les plus nécessaires, pendant que les grand-tresoriers batissoient des palais & faisoient de grandes acquisitions en terres.

Enfin ces griefs opérérent la restriction d'autorité de l'une & de l'autre charge & l'établissement des commissions de trésor & de guerre.

La Russie ne se porta ni pour l'un ni pour l'autre, & ce corps représentant la république & assemblé alors à Varsovie fit la constitution de propre mouvement & sans y avoir été forcé par qui que ce soit.

La diète d'élection suivit dans le terme préscrit & l'élection même se fit conformement à la loi.

Les troupes de la Russie furent éloignées à huit meiles du champ d'élection. L'Ambassadeur de Russie ne retint qu'une garde de 50 hommes, qu'il se croyoit autorisé d'avoir avec le même droit dans son palais, que la cour de Saxe avoit conservé dans le sien & dans ses casernes au délà de deux cents soldats, qui à la vérité n'étoient pas moins étrangers à la Pologne que des troupes Russes. Enfin l'élection eut lieu avec un ordre & une tranquilité dont on n'a guere d'exemple en Pologne. Le champ d'élection fut couvert de seigneurs & de gentils-hommes électeurs, & le Roi STANISLAS AUGUSTE fut élû sans qu'on entendit la moindre contradiction

diction & sans qu'il y eut une goute de sang répandu.

La diète de couronnement suivit & finit avec la même tranquilité.

Tout patriote & tout bon citoyen avoit raison de benir la providence, de ce que par l'impératrice de Russie elle nous donna la douce satisfaction de survivre une fois à l'époque d'un interregne & d'une élection, sans que notre patrie fut en proie aux calamités qui l'agitèrent autrefois à chaque interregne & élection.

Si la cour de Russie a proposé un piaste, elle n'a point contrevenû ni au droit de gens ni à celui de notre république. L'impératrice prouva par là même sa bienveillance à la nation, en lui donnant occasion de faire valoir une prérogative si prééminante, dont nous autres Polonois jouissons préferablement à beaucoup d'autres nations. Aussi eûmes nous le bonheur de voir monté sur le throne un roi qui joignit à ses belles qualités & talents l'avantage d'être né Polonois & bon patriote.

Il ſe montra tel dés le premier jour de ſon avénement au thrône, & ſi l'on peut lui reprocher quelque choſe, c'eſt d'avoir voulû avec trop de vivacité & de précipitation porter notre royaume à un point, qu'au moins nous ſoions en état de faire reſpecter notre territoire. Il ne ſe douta jamais qu'il trouveroit les plus grands obſtacles dans les manigances & oppoſitions de ſes compatriotes. Il vouloit gagner la confiance de ſa nation, & crut ſe l'attacher d'autant plus, qu'il montra de la froideur & moins de complaiſance pour ces puiſſances par les meſures desquelles ſon élection avoit réuſſi.

Il eſpera éloigner par là tout ſoupçon de la part de la nation ſur ſa liaiſon avec les dites cours, & principalement avec celle de Ruſſie, craignant que la nation ne jugeat cette liaiſon comme un ſuite de la reconnoiſſance qu'il devoit à cet empire.

De là provinrent de certains projets qui à la vérité ne tendoient qu'au bien de la patrie, cette conduite froide vis-

à vis de la Ruſſie, vis à vis de tous ceux qui lui adheroient & appartenoient, & l'inconſequence dans de certaines affaires qu'on auroit du traiter avec plus de circonſpection.

De l'autre côté les ennemis du roi, les particuliers jaloux de ſon élevation au thrône, & ceux qui ſe voioient fruſtrés dans leurs vuës particulières, ne ſouhaitoient que des troubles qui puiſſent leur fournir les moiens & les occaſions à ſe vanger & à ſatisfaire leurs paſſions que l'influence de la Ruſſie dans nos affaires avoit domté jusqu'ici.

Les projets précipités qu'on avoit conçus à la cour de Varſovie furent pour eux une occaſion trop favorable pour n'en point profiter. Dans le païs ils peignirent ces projets comme des demarches tendantes au deſpotiſme & à la perte de notre république. Aux cours étrangères on les fit enviſager comme des tentatives pour ſe ſouſtraire à l'influence de nos voiſins en rendant notre état formidable.

De là provinrent les plans des confédérations & toutes les petites intrigues & mines que les differents partis firent jouer les uns contre les autres.

Si ceux qui par leur conseils précipiterent les plans pour les reformes, avoient voulu reflechir que chacune de nos puissances voisines à notre égard est dominante; s'ils avoient eu connoissance du principe reconnû pour une des grandes maximes politiques, *que les puissances dominantes doivent en quelque façon veiller qu'aucune nation ne se corrige de ses vices*; *) s'ils avoient jugé après ce principe quelle pouvoit & devoit être la conduite des puissances voisines à l'occasion que la république afficheroit publiquement des reformes éclatantes, qui appartiennent à un fondement d'une prospérité qui par la suite du tems pouvoit rendre notre république formidable, vû qu'elle en étoit susceptible par sa substance & par sa situation: s'ils avoient raisonné, ils auroient trouvé que les plans les plus salutaires doivent échouer si le tems & les occasions ne favorisent point leur execution, & que c'est le plus grand art dans la politique que de savoir profiter de l'un & de l'autre. Si dis-je ce conseil avoit voulû faire ces réflexions, on auroit evité à donner ombrage aux puissances voisines.

*) Voyez les principes des negotiations pour servir d'introduction au droit public de l'Europe par Mably.

Si nos compatriotes mécontents avoient sû préferer le bien - être commun à l'interêt particulier, & avoient voulû se persuader que la perte totale d'un état est infailliblement une suite des divisions & scissions qui y regnent: les puissances voisines auroient manqué l'occasion de pouvoir profiter des troubles qui agiterent & déchirent encore notre patrie.

Malheureusement une circonstance servit a embrouiller nos affaires encore plus. C'étoit celle des dissidens. Les injustices faites à ceux-ci, les persécutions, que nos prêtres en diverses occasions se permirent de mêler de cruautés, dont la commission sanguinaire de Thorn fletrit encore notre patrie, avoient irrité cette

partie de nos concitoiens & les poussa à bout, de façon qu'ils espererent à l'occasion du changement de règne de pouvoir réparer le tort qu'ils avoient souffert. Mais ce parti des dissidents avoit cela de commun avec nous autres Polonois catholiques, qu'ils furent aussi bien guidés par leurs passions & par leur intérêt particulier, que par des moyens peu convenables à des citoyens qui préférent le bien commun à tout autre.

Ils n'étoient point unis, ni par les motifs qui les faisoient agir, ni dans le but qu'ils se proposoient. Les uns participerent à la haine contre le roi, les autres à celle contre quelque famille & particuliers, encore d'autres espererent un regne Saxon, quelques uns furent même motivés par l'ambition d'entrer dans le senat & de briguer des benefices importants & lucratifs.

Quelque peu convenables que soient ces motifs pour s'écarter des devoirs du citoien, il faut pourtant convenir que l'oppression des prêtres força quasi les dissidents de chercher de l'assistance

contre eux hors du païs, ne la trouvant point ni dans le païs ni au throne ni aux diètes, ni dans les tribunaux. S'ils étoient divisés quant-aux motifs & au but, ils ne l'étoient point sur le sujet de la réclamation de l'assistence de la Russie. En effet le droit de nature & de gens les autorisa à une pareille demarche, & les exemples dans la république des tems reculés & modernes les garantissoient, que par là ils ne se rendroient pas coupables vis à vis de la république.

La Russie pouvoit encore regarder les plaintes des dissidents justes. Elle pouvoit les assister selon le principe adopté par le droit de gens.

L'impératrice de Russie procéda encore dans cette occasion avec toute dignité & avec les égards que les nations voisines se doivent réciproquement. Elle commença par donner des notes à notre ministère. Elle pria de rendre justice à ces citoiens, qu'elle voyoit opprimés. Elle n'insista pas même sur une reparation complette de touts les griefs contre lesquels les dissidents avoient porté des

plaintes à la cour de Ruſſie. Elle propoſa de s'accommoder avec eux & de rendre ſeulement ſupportable & convenable le ſort des gens iſſus d'un ſang auſſi noble que les autres. Le miniſtère & conſeil du roi ne s'y prêta que d'une manière très peu ſatisfaiſante, & d'une façon, qu'on ne pouvoit jamais parvenir à une négociation ſur cette matière & encore moins à la terminer.

En effet elle étoit délicate dans notre patrie qui eſt plus gouvernée par le clergé que par les ſeculiers. Elle devenoit encore plus délicate pour le roi & ſon parti. Ils avoient tout lieu de craindre, qu'en épouſant même froidement l'affaire des diſſidents, ils ne donnaſſent de nouvelles armes à leurs ennemis, plus dangereuſes que celles dont ils s'étoient déjà munis.

D'un autre côté on ſe berçoit encore de l'eſpoir que les plans de certaines reformes pourroient parvenir à être executés, & l'on croioit traverſer les projets du parti contraire en detournant l'attention de la multitude des citoyens de

ces objets que les malcontents lui avoient ſuggeré, en la fixant ſur celui des diſſidents.

C'eſt en conſéquence de ces plans de reforme, des paſſions & des jalouſies des particuliers, de leur different but, & de la fin propoſée eu égard aux diſſidents, qu'on mania les affaires dans le païs aux diètines, pour faire jouer les mines à la diète de 1766. & c'eſt cette diète qui eſt une des plus importantes pour notre patrie, puisqu'on doit chercher le fondement & la baſe de touts les malheurs qui ont agité notre république & qui en ont cauſé la perte que nous ſentons dans ce moment, dans la conduite de ceux qui devoient alors veiller à ſa conſervation.

La Ruſſie procéda encore dans cette diète avec dignité & avec l'uſance reçuë entre les puiſſances. Son ambaſſadeur donna une déclaration, par laquelle au nom de ſa ſouveraine il fit connoître à toute la république: *qu'elle la prioit de rendre juſtice aux diſſidents.* Les motifs qui engagerent l'impératrice de Ruſſie à s'intereſſer pour eux y furent détaillés.

Elle récommenda cette matière aux sages déliberations de la diète assemblée & elle finit la déclaration par dire : *qu'elle ne se desisteroit jamais de la protection qu'elle avoit accordée aux dissidents, qu'elle croioit même avoir des obligations d'emploier tous les moiens pour leur procurer une juste satisfaction & qu'elle ne sauroit jamais faire un meilleur usage de la puissance que Dieu lui a confié, qu'en l'emploiant pour cette bonne cause.*

Cette déclaration donna donc à connoître que la négociation de cette matière devoit être mise sur le tapis & qu'en cas de refus la Russie nous ménaçoit de guerre.

Ces déclarations sont frequentes & même usitées entre les puissances. Il est vrai qu'une puissance égale en força ou plus foible n'en feroit guere à une qui lui est supérieure, mais c'est avec d'autant plus de circonspection que nos senateurs & nos nonces auroient du mesurer leurs demarches.

Je ne veux point entrer en discussion si les griefs des dissidents étoient fondés

ou non: mais tant il est vrai que nous devions par la déclaration de la Russie nous preter à entrer au moins en negociation. Il falloit juger notre situation après le principe du droit de gens que nous avons déjà allegué. *Les dissidents en qualité de citoiens opprimés avoient demandé l'assistence de la Russie, & celle-ci pouvoit croire leur cause fondée sur la justice & par conséquent les assister.* Quoique les dissidents fussent inferieurs en nombre à nous autres catholiques, ils devinrent pourtant par le soutien de la Russie des citoiens qui meritoient notre attention au moins pour traiter avec eux, quelque injuste même que puisse être leur cause. La protection de cette puissance voisine & formidable leur donna un grand avantage sur les catholiques, & il étoit aisé à entrevoir que toute inflexibilité de notre côté pouvoit produire une guerre civile qui couvoit déjà sous la cendre.

Si une guerre meurtrière entre l'Autriche & la France & trente années de troubles en Allemagne, forcerent la pre-

mière à traiter avec les proteſtants ſoutenûs & protegés par la dernière, nous trouvions dans notre foibleſſe d'autant plus de raiſon à nous prêter aux négociations, qu'au fond notre religion n'y auroit rien perdu. Nous aurions dû negocier & tâcher de moderer la partialité de la Ruſſie s'il y en avoit une, & d'engager cette cour d'agir en médiatrice; mais au lieu de cela on n'entendit a cette diète que des harangues remplies d'invectives contre les protegés de la Ruſſie & contre elle même. La vengeance, la haine, la jalouſie & le fanatiſme prirent tour à tour la parole.

Les paſſions plus qu'un zêle pour la réligion, firent prononcer des harangues, qui par la matière populaire dont elles traitoient, ſaiſirent tous les eſprits des nonces, au point, qu'on oublia dans cette aſſemblée le reſpect & les égards dus à des puiſſances & a des voiſins auſſi reſpectables que la Ruſſie. L'utile & le vicieux de l'éloquence dépend de la probité de l'orateur, mais cette fois-ci elle

étoit un glaive même dans la bouche des ſenateurs écclesiaſtiques.

Auſſi ces manigances firent pour le moment l'effet deſiré. L'émeute dans la diète devint générale. Les répréſentans de la nation ne conſentirent à rien, & allèrent avec une fermeté très mal placée à la rencontre de la perte de la patrie, en traitant avec mépris les démarches de la Ruſſie, fermeté qui reſſemble à celle *d'Appius* qui preta l'oreille aux conſeils violents de *Coriolon* dont il ſe repentit beaucoup dans la ſuite. On entendit crier tout haut dans la ſale de la diète, qu'on devoit déchirer la déclaration de la Ruſſie.

D'un autre côté la cour de Ruſſie réuſſit fort bien à faire échouer tous les plans faits pour de certaines reformes, en quoi les ennemis du roi ſervirent au mieux cette cour. La confédération qui avoit ſubſiſté depuis l'interrègne fut diſſoute. Le roi ſe croyoit par là les coudées plus franches, & l'affaire des diſſidents fut décidée tout à fait à leur desavantage & contre le gré de la Ruſſie.

Il y en eut parmi les diſſidents qui n'en furent pas fachés & qui crurent même avoir gagné par l'opiniâtreté de la république. Ils eſpererent que la Ruſſie en ſeroit choquée & qu'elle ne manqueroit pas de reſſentir la conduite inconſiderée des répreſentants de la république. Ils voulurent profiter des fauſſes démarches de nos ſenateurs & nonces, & du moment qui devoit naturellement mettre en courroux une ſouveraine à juſte titre jalouſe de ſa gloire. C'eſt en conſéquence que les chefs du parti des diſſidents propoſerent le moien d'une conféderation pour annuller la conſtitution de 1766. qui étoit contre eux, eſperants qu'à cette occaſion la Ruſſie demanderoit ſatisfaction ſur la conduite de la nation.

Pour faciliter ce projet, on inſinua à la cour de Ruſſie qu'il n'y avoit rien de plus facile que d'attirer des catholiques dans les intérêts des diſſidents, qu'il y en avoit qui n'héſiteroient pas un moment d'épouſer leurs intérêts, dès qu'ils ſeroient aſſurés de la protection de la

Ruſſie contre le roi & ſon parti, ajoutant que celui-ci ne méritoit d'ailleurs plus la continuation de cette protection, aiant le plus travaillé à la dernière diète contre la Ruſſie & aiant le plus contribué à faire échouer l'affaire des diſſidents. En effet on réuſſit à gagner quelques chefs des factions & beaucoup d'individus.

Nombre de perſonnes, qui avoient une haine inveterée contre le roi, qui par un *peut-être* ſe nourriſſoient de l'eſpoir de le voir détroné, ſe préſenterent à l'ambaſſadeur de Ruſſie, d'autres furent determinés par des charges qu'ils briguerent, d'autres par l'avidité, d'autres par le changement de quelques loix faites en 1764. & encore d'autres par la perte de ceux qui avoient encouru leur haine & dont ils ne doutoient pas que la perte ſeroit decidée. La plûpart promirent de ſoutenir la cauſe des diſſidents, & crurent que ſi une fois la Ruſſie leur avoit accordé la conféderation deſirée, par laquelle ils eſpererent de proceder à la détroniſation du roi, l'attention des cours voiſines ſeroit detournée de l'objet des

diſſidents, ſur d'autres beaucoup plus importants pour les voiſins de la république. Ils ſe perſuaderent que par le cahos à debrouiller alors dans notre patrie, la Ruſſie ſe laſſeroit de la protection accordée aux diſſidents, & ne voudroit pas arrêter le rétabliſſement de la tranquillité pour une cauſe, qu'on auroit ſoin de répreſenter comme impoſſible à terminer au gré de la cour de Ruſſie.

C'eſt par ces manigances & par l'eſpoir que les differens partis avoient de ſe duper l'un l'autre, que la confédération de *Radom* eut lieu. Ceux qui s'étoient appointés à Radom ne ſe fièrent pas même les uns aux autres, & tous enſemble apprehendèrent une ſurpriſe d'une partie de la nation qui tenoit au parti contraire. Pour s'aſſurer les uns des autres & pour être à l'abri de toute ſurpriſe, quelques uns des chefs des factions même demandèrent à l'ambaſſadeur de Ruſſie la préſence des troupes Ruſſes, qui leur fut accordée. La confédération de Radom eut donc lieu ſous les armes de la Ruſſie. Mais lorsque les marechaux & les

les conſeillers de la conféderation prirent place pour dreſſer l'acte de la conféderation, ils trouverent un ſurveillant de la part de l'ambaſſadeur de Ruſſie, qui leur défendit de n'y rien inſerer contre le roi & de ne rien omettre de ce à quoi nos compatriotes s'étoient engagés vis à vis de l'ambaſſadeur.

C'eſt en conſequence de quoi que l'acte de la conféderation de Radom fut dreſſé & ſigné.

Cette conféderation fut ſuivie d'abord après d'une diète de pacification que S. M. l'impératrice de Ruſſie occaſionna. Je n'entrerai point dans un détail ſur les diètines qui ont précedé cette diète, ſur la diète de pacification même & comment elle a été terminée.

Je vous avouerai tout uniment que la façon particulière des négociations de l'ambaſſadeur de Ruſſie devoit être ſenſible à chaque Polonois; mais néanmoins je pretens qu'on auroit dû faire la difference entre la façon particulière de négocier d'un miniſtre étranger & entre les ſentimens de ſa cour. Je ne puis

disconvenir que ces façons, de même que celles de quelques personnes du militaire, étoient insupportables, mais peut-on attribuer ces vexations à la volonté de la souveraine & aux instructions de celui qui est au timon des affaires? Tout le monde sait combien cette souveraine haït les chicanes & les vexations. Les ordonnances qu'elle à fait publier chez nous & même la disgrace de quelques officiers de marque en font foi.

Tout ceux qui ont le bonheur de connoître le ministre qui en Russie est à la tête des affaires, vantent son humanité & son affabilité: pourquoi donc faire une matière d'état des affaires de particuliers, qui avec courage & noblesse auroient pû vuider leurs affaires entre eux.

Je ne puis point passer sous silence, qu'encore nos propres compatriotes la plûpart se soient servi de ces chicanes & vexations qu'on prête aux troupes Russes, pour se vanger sur leurs confreres, & que ce soient eux qui aient engagé les Russes à en commettre. Même dans les affaires de la république il y avoit

de nos premiers senateurs, qui donnèrent à l'ambassadeur de Russie des conseils violents & nuisibles, qu'il accepta avec d'autant plus de confiance, qu'ils partoient des gens en place & reputés routinés dans les affaires de leur patrie.

Quand l'ambassadeur en fit usage ils s'en rejouïrent, & quand on leur reprocha d'avoir donné ces conseils, ils ne rougissoient point de dire hautement, qu'il en falloit donner de pareils pour bien embrouiller les affaires & que les troubles seuls les devoient conduire au but proposé.

Enfin c'étoient nos propres confrères & compatriotes qui abusèrent de l'influence de la Russie pour se persécuter l'un l'autre & pour troubler le repos de la patrie.

Telle étoit la conduite des confédérés à Radom, telle étoit celle des dissidents confédérés, telle étoit celle des non confédérés, qui tous cooperèrent à nôtre perte.

Les affaires de la diète de pacification qui commença l'an 1767. & se termina 1768. ne roulèrent que sur de tels ob-

jets, dont fort peu méritoient le nom de matière d'état, mais qui néanmoins furent dirigées au gré du but de quelques particuliers.

C'eſt ainſi que toutes les conféderations naiſſoient & finiſſoient. C'eſt ainſi que la conſtitution de 1768. devoit ſon exiſtence à des manigances & intrigues de nos propres compatriotes.

Auſſi cette diète finie & les conféderations de Radom & des diſſidents diſſoutes, on vit d'abord quantité de ceux qui avoient échoué avec leurs projets & eſperances, recourir aux moyens de fomenter de nouveaux troubles. On vit d'abord paroître des manifeſtes contre tout ce que la conſtitution de 1768. contenoit, & l'affaire des diſſidents fut miſe à la tête des raiſons du mécontentement.

Si mes confrères & notre clergé avoient voulu refléchir que, qu'elle que ſoit la réligion, c'eſt toujours une profanation que de la faire ſervir à des intérêts humains, & que c'eſt le crime le plus grand quand on l'emploie à troubler la ſociété civile; ils ſe ſeroient gar-

dé de mettre en combuſtion toute la république par une matière auſſi populaire, pendant que les haines, les jalouſies & les intérêts particuliers guiderent les chefs des factions & étoient les prémiers motifs des mécontents.

La conféderation de Bar fut la premiere qui éclata de cette façon. Elle fut ſuivie d'un ſoulévement presque général en Podolie & de quelques autres conféderations. Quelques efforts & peines que pluſieurs dans la république ſoutenus par le roi ſe donnerent pour ramener nos concitoiens, ils ne réuſſirent point. La miſſion même de Mr. le général Mokranovsky fut infructueuſe. Les conféderations trahirent bientôt eux-mêmes le but principal & leur animoſité contre le roi, ce qui engagea la commiſſion de guerre de faire des demarches qui annoncerent une guerre civile.

L'auteur des obſervations a donc grand tort de ſoutenir: *que les cours unies ne réuſſiront pas à faire croire que nos citoiens aient excité une guerre civile.* Ils réuſſiront ſans peine. Ils n'ont

qu'à provoquer aux témoignages des citoiens même de la Pologne & des gazettes publiques de ces tems. On y trouve ſous l'article de Bar du 21. de Juin 1768. la rélation ſuivante:

„ Par un courier arrivé de Bar nous ve-
„ nons d'apprendre, que Mr. le grand-
„ veneur de Branitzky, nommé par la
„ commiſſion de guerre commendant
„ général de la diviſion d'Ukraine &
„ de Podolie, avoit paru avec 700. che-
„ vaux près de Bar devant le camp
„ des conféderes commandés par Mr.
„ Mrozowicky, Staroſte de Stengwir,
„ & par Mr. de Barſeereski: que les
„ conféderés ne s'y étoient point at-
„ tendû, qu'ils avoient été hors d'état
„ de ſe défendre, aiant envoyé paitre
„ leurs chevaux & que le dit grand-
„ veneur les auroient pu tous faire
„ priſonniers; mais le roi & la com-
„ miſſion de guerre lui aiant donné
„ des ordres précis d'épargner autant
„ qu'il lui ſeroit poſſible le ſang des
„ citoiens, il les avoit ſommé pour
„ ſe rendre aux ordres de la commiſ-

„ ſion de guerre; que les conféderés
„ avoient demandé un délai jusqu'au
„ l'endemain pour donner leur réſo-
„ lution: qu'en attendant ils avoient
„ envoyé après un ſecours, qui arriva
„ à la pointe du jour du l'endemain
„ ſous les ordres de Mr. Gizizky, &
„ qu'au lieu de donner une réſolution
„ ils avoient attaqué le général Bra-
„ nitzky, qui beaucoup plus inférieur
„ aux conféderés avoit fait une retrai-
„ te qui lui faiſoit beaucoup d'honneur.

Qu'on liſe les gazettes de Varſovie de l'année 1771. lorsque le général Branitzky fut commandé vers Cracovie.

Comment qualifieroit donc l'auteur à la fin la ſituation des citoiens d'un même état, où les uns déclarent publiquement & par manifeſte le trône vacant, pendant que d'autres abhorrent la déclaration d'interrègne, & que des provinces entières envoient des deputés pour feliciter ſur la délivrance des mains des aſſaſſins, ce même roi que les premiers croioient avoir détroné.

Il me paroit que dans ces faits on trouve toutes les notes caractéristiques qui appartiennent à une guerre civile.

Pour surcroit de notre malheur la constellation politique étoit telle qu'elle contribua à précipiter notre perte, puisque nous n'étions riens moins que des politiques instruits.

C'étoit principalement la mes-intelligence entre la Russie & la France qui nous porta le coup sanglant. L'ignorance qui nous est propre en fait de politique & en fait d'histoire rélative aux autres pais, nous fit envisager cette disharmonie comme un moyen très propre à éloigner la Russie des affaires de notre patrie & même à nous vanger d'elle. Nous blamions dans des manifestes & écrits publics par des termes les plus choquants, que cette puissance s'ingera dans nos affaires.

Nous ignorions cette maxime adoptée dans la politique „qu'aucune af-
„faire de l'Europe ne doit être étran-
„gère aux puissances dominantes ou du

„premier ordre." *) Nos prêtres condamnerent la Russie par les livres saints & nos jurisconsultes par nos *volumina legum*. Le reste de notre nation suivit dans son ignorance le fanatisme & la fougue des chefs guidés par leur passions.

Pendant que nous condamnames l'influence de la Russie dans nos affaires, nous vîmes avec plaisir que la France se prêta à épouser les interets des confédérés. Cette puissance jalouse de la rivalité de la Russie & du poid qu'elle donna aux affaires dans le nord, saisit avec empressement une occasion qu'elle jugea propre à causer de l'embaras à la Russie & à l'abbaisser. Elle étoit bien couvaincuë que les forces de la république, & encore moins celles des confédérés, ne l'ameneroient point à son but, mais elle s'en servit pour rendre active la Porte contre la Russie.

Les émissaires Polonois à Constantinople, soutenus par les réprésentations de la cour de France, peignirent les dé-

*) Voyez les principes des négociations par Mably Chap. V.

marches de la Russie avec les couleurs les plus noires, que la France ne laissa pas d'accompagner de réflexions sur le risque du danger que pourroit courir la Porte, si elle ne tachoit de profiter des bonnes dispositions des Polonois. On eut garde de dire aux Turcs que ces confédérations n'étoient que des ligues de quelques chefs de faction à la tête d'un nombre de gentils-hommes, mais on leur fit accroire que toute la république avoit pris les armes. On qualifia cette confédération du titre de république, & la légation envoyée par les confédérés à Constantinople devoit servir de preuve de verité sur tout ce que la France & les missionaires avoient avancé.

Nous autres Polonois étions assez de bonne foi pour croire que la politique de la France n'avoit d'autre motif que notre bonheur, & nous avions assez de vanité pour nous persuader, que les interêts de notre patrie & ceux de la France étoient les mêmes & alloient de pair. Nous étions trop peu instruits dans la politique pour découvrir que la seule ambition de la France étoit le ressort qui la fit agir pour nous à Constantinople, & qu'elle ne vouloit qu'abaisser la Russie pour écarter une des puissances rivales qui paroissoit être dominante dans le nord. Le peu de milliers de ducats que la cour de France fit payer par mois aux confédérés étoient encore une amorce pour les chefs & maréchaux des confédérations.

Persuadez des sentimens purs de la France, leurrés par ses illusions, guidés par des passions, denués de la moindre teinture de la politique des cours en Europe, point instruits dans le droit de gens, jugeants les grandes affaires des cours après nos procédures & petites menées dans notre république, sans troupes, sans discipline, sans subordination, sans argent, armés de fanatisme, menés par des chefs divisés entre eux, & qui preferoient la plûpart leur intérêt particulier au bien-être commun, nous nous vîmes entrainés dans une guerre avec la Russie, faisant en même tems gloire

de lui avoir suscité un ennemi aussi formidable que la Porte.

Nous n'avions point de plan ni pour le général des affaires de l'Europe ni pour notre république. S'il y en avoit un en égard de la dernière, il n'avoit pour objet, que d'un côté la détronisation du roi, objet vil & contraire à notre intérêt fondamental, & de l'autre côté une inactivité, durant laquelle nous esperames des évenements qui pussent nous être favorables. Tous les autres objets pour lesquels nos citoiens agirent, ne regarderent que l'intérêt particulier des chefs, des familles qui chez nous forment des états dans l'état.

Malgré tous nos efforts, & quelques succès passagers que les confédérations qualifioient de décisifs, tous ces objets demeurerent dans l'impuissance de franchir l'intervalle qui separa les confédérés de la fin qu'ils voulurent atteindre. Malgré le mauvais succès des armes Turques, malgré les grands progrès que la Russie faisoit par mer & par terre contre la Porte, nous restames aveugles & même jusque là qu'on avoit l'éffronterie de nier publiquement des batailles gagnées par les Russes & la prise des fortresse & villes Turques. Pour leurrer nos compatriotes éloignés des contrées ou la guerre se faisoit, on donna des relations circonstanciées des batailles que les Russes devoient avoir perdû, pendant que toute l'armée de la Porte avoit pris la fuite. On eut même l'éffronterie d'en faire inserer dans les gazettes. Quand le tems éclaircit les époques des batailles & des prises des villes d'une manière à ne plus pouvoir tromper le public, on nous berça de l'espoir de ligues faites contre la Russie. Tantôt l'Autriche tantôt le roi de Prusse devoient faire la guerre à la Russie, tantôt le roi de Prusse devoit être attaqué de l'Autriche puisqu'il étoit allié de la Russie. Enfin nous nous fimes une politique à notre fantaisie sans entrer dans la situation topographique de l'Autriche, sans peser, quel intérêt elle pouvoit avoir de rompre avec la Russie, pour voir prosperer un voisin aussi puissant & dangereux que la Porte, pendant que

la Ruſſie étoit la ſeule puiſſance qui lui pouvoit rendre des ſervices importants contre la Porte.

Si nous avions voulû juger les rapports entre nos voiſins ſelon les principes d'une ſaine politique, nous aurions meſuré l'amitié & l'union poſſible entre les cours de Vienne, de Petersbourg & Berlin, ſur les ſervices qu'ils pouvoient ſe rendre mutuellement, ne fuſſent ils que momentanés. La topographie de la Ruſſie auroit pû nous inſtruire, qu'elle pouvoit & devoit être naturellement alliée & de l'Autriche & de la Pruſſe, qui par la poſition de leur domaines ne pouvoient faire du mal à la Ruſſie qu'avec beaucoup de peine, mais qui toutes les deux pouvoient dans les occaſions attendre de grands avantages de l'Empire de Ruſſie. Mais ni le conſeil qui dirigea les affaires des confédérés, ni celui qui les gouverna à Varſovie, ne furent point lier par un fil ſyſtematique toutes les opérations les unes aux autres, ni pour le but que les puiſſances en Europe pouvoient avoir, ni pour celui que la nation confédérée &

non confédérée s'étoit propoſé: auſſi tous les deux ſe virent obligés d'obéir aux évenements.

Déjà dans le tems de calme de notre patrie nous ne nous conduiſimes point par des regles fixes. Notre état ſe deforma néceſſairement par là: nous n'eumes point de conſiſtence: comment pouvions nous donc, je ne dis pas executer des grands plans, mais éviter le mépris de nos voiſins? étoit-il poſſible ou probable que la Ruſſie à la verité la plus intereſſée & zelée pour notre conſervation, pouvoit continuer cette eſtime & cette confiance ſi néceſſaire pour les liaiſons étroites des nations, qui facilitent bien plus ſurement le ſuccès des négociations que ne le pouvoit faire la conduite artificieuſe intriguante & inconſequente de mes compatriotes. Cette conduite nous fit commettre des fautes impardonnables & des plus pernicieuſes pour notre patrie. D'un côté on enfenta des projets, dont l'exécution, vû le rapport qui exiſta entre nous & nos voiſins, étoit viſiblement improbable, & de l'autre côté

on en forma au-dessus de nos forces, en compromettant notre république avec une puissance voisine en tout supérieure à nous.

Toutes les illusions que les uns & les autres se faisoient du succès de leurs projets, ne servirent qu'à cacher le précipice dont nous nous approchames.

Si nous avions été assez instruits dans la politique & dans l'histoire, nous aurions raisonné sans prévention, & sans nous former un sistème platonique, nous aurions jugé d'après les maximes politiques qu'il est de l'intérêt de nos voisins de ne point se hater de terminer nos querelles civiles, en nourrissant plutôt les haines & les jalousies qui nous divisent. Si nous avions voulû nous persuader qu'il est de l'intérêt de ces puissances que nous ne nous corrigions point de nos vices; si nous avions fait réflexion sur notre situation intérieure, tant eu égard à nos finances, qu'à nos arrangements militaires qui nous mirent même hors d'état de faire respecter notre territoire; si nous avions été assez versé dans la politique pour

pour reconnoître, que selon ses maximes & selon la pratique que l'histoire nous enseigne, les puissances supérieures sont moins ennemies les unes des autres que des états d'un ordre inférieur, qui ne peuvent se rendre formidables ou s'aggrandir qu'avec risque pour les premieres & à leurs dépens: si enfin nous eussions sû assez nous apprecier nous mêmes, pour nous persuader, que le rôle que notre république jouoit dans le sistème de l'Europe étoit celui d'une puissance inutile ou presqu'inutile: nous aurions tâché de réprimer les jalousies des familles si nuisibles à notre patrie: nous n'aurions pas tant blamé les démarches de nos voisins: nous nous sérions haté de nous réconcilier avec notre roi: nos prêtres & seigneurs n'auroient point blessé l'humanité jusques là, que de donner un scandale à tout l'univers en défendant le *Te Deum*, lorsque par une main visible de la providence notre roi avoit échapé des mains des meurtriers. Nous aurions évité de donner occasion à des troubles qui ouvrirent à nos voisins

un champ à les terminer à nos dépens: nous aurions peu à peu & dans les occasions favorables tâché de corriger les loix mobiles & susceptibles de changement pour le bien de la patrie: nous nous sérions persuadés, que quelque fondés & legitimes que soient nos griefs & plaintes, elles auroient toujours parû équivoques, & que nos tièdes protecteurs proportionneroient leur zéle à l'intérêt qu'ils ont de servir un roi ou une nation qui ne les savent réciproquer d'aucun avantage.

Mais au lieu de ces réflexions, une, & même la plus grande partie de la nation, crut pouvoir s'élever jusqu'à la fausse & dangereuse politique, d'offenser la souveraine de Russie dans des manifestes & écrits publics, heurter de front toute la nation Russe en lui suscitant un ennemi aussi puissant que la Porte, & de lever elle même le bras contre la Russie pour lui faire la guerre.

Si le droit de gens *interdit aux nations toutes mauvaises pratiques, tendantes à débaucher les alliés d'un état & à lui susciter des ennemis:* *) la politique exigea une conduite d'autant plus circonspecte de mes compatriotes. Ils n'auroient pas dû emploier ces mauvaises pratiques, tendantes à mettre de la mèsintelligence entre leurs voisins. Ils auroient dû se garder à susciter la Porte contre la Russie. Ils degagerent par ces fausses demarches la Russie de toutes les obligations auxquelles cette puissance s'étoit engagée, qui dès lors pouvoit retracter toutes les assurances d'amitié qu'elle avoit donné tant par ses déclarations que par des traités.

Nous ne pûmes offrir aucun avantage à ces puissances que nous crûmes & esperames de brouiller avec la Russie, comment fut-il donc possible que nous puissions nous persuader qu'elles feroient la guerre à la Russie pour l'amour de nous.

La conduite donc que nous avons tenû en dernier lieu vis à vis de la Russie, l'autorise à poursuivre une réparation complette pour le tort qu'elle a souffert par nos menées. Le droit de gens éta-

*) Vattel Droit de gens.

blit, *que toute nation a le droit de nè point souffrir qu'une autre donne atteinte à sa conservation.* *) Il permet *de prevenir le mal, & quand le mal est fait, de poursuivre une réparation complette en y emploiant même la force s'il est nécessaire.* **) Donc si la Russie juge à propos de finir une guerre par mer & par terre qui pendant quatre ans lui à couté de l'argent & des hommes, ne voulant plus en la continuant s'exposer aux évenements de la guerre; si pour rendre la paix à ses peuples d'autant plûtot, elle accorde à la Porte des conditions de paix qui ne dédommagent pas la Russie des dépenses que cette guerre lui à causé: on ne doit point s'étonner si la Russie poursuit sa réparation complette contre ceux qui lui ont suscité comme ennemi la Porte. Si le droit de gens autorise même l'emploi des forces dans la poursuite d'une pareille réparation, les négociations & l'art de savoir combiner les liaisons politiques de façon

*) Vattel Droit de gens Liv. II. Chap. IV.
**) Ibidem.

qu'ils menent au même but de la réparation, ne doivent pas moins y autorisér. Mes compatriotes doivent donc attribuer à leur imprudence tout le malheur, qui resulte de l'union de ces trois puissances convenues sur le demembrement de notre roiaume. Si la Russie par cette convention à trouvé moien de faire échouer le plan que les ennemis de la Russie avoient formé, sur l'assistence que la Porte devoit attendre de la cour de Vienne, nous reprochons a tort à la Russie la contrevention de ses engagements & du traité de 1768. Mes compatriotes ont d'autant moins raison de l'accuser à cet égard, qu'ils se sont recriés eux mêmes contre toute la constitution de 1768., contre ce traité & contre la garantie. Il n'y a pas de manifeste & d'écrit public ou on ne l'ait desavoué, & le dit traité fut un des premiers griefs dont nos émissaires à Constantinople se pleignirent amèrement.

J'ignore, aussi bien que l'auteur des observations, quel peut être le titre que la Russie produira pour justifier ses pré-

tentions, mais on doit convenir que ſelon les principes allegués du droit de gens, la Ruſſie ſeroit autoriſée de pourſuivre ſa réparation contre nous, & que par là même elle le ſeroit aſſez, de faire des conquêtes ſur nous, ſans avoir beſoin de recourir à d'autres titres.

Si d'ailleurs l'auteur des obſervations reproche à nos nations limitrophes de n'avoir pas aſſez d'humanité, & que notre ſituation les auroit dû exciter à cette vertu: il n'y a rien de plus ridicule que de ſommer l'humanité de nos voiſins au point de pretendre, que pour l'amour de nous ils duſſent compromettre la ſureté de leurs états, la vie de leur ſujets, & faire le ſacrifice de leur tréſor.

C'eſt une vérité inconteſtable & prouvée par la pratique de toutes les nations, que les alliances, traités & aſſiſtences des puiſſances, n'ont d'autre motif que l'intérêt de leurs états & quelquefois un intérêt perſonel. Cet intérêt doit être de nature que ces puiſſances en tirent d'abord de l'avantage ou qu'elles en enviſagent dans la perſpective. Or quel

avantage pouvions nous offrir à nos puiſſances limitrophes? Tout ce qui étoit dans notre pouvoir de leur promettre, fut-ce même la ceſſion des provinces entieres, ne les pouvoit point engager à nous ſecourir, puisqu'elles les auroient dû conquerir & maintenir par une guerre dont l'iſſuë auroit été incertaine. Tout ce que nous pouvions attendre, étoit qu'elles s'ingeraſſent dans nos affaires pour leur propre ſureté. Celle-ci pouvoit les rendre actives pour nous, dans le cas qu'une ou deux puiſſances auroient voulu s'agrandir aux dépens de nos provinces & que par là l'équilibre auroit ſouffert, mais dès que ces trois puiſſances limitrophes s'agrandiſſent à la fois à nos dépens & qu'elles ont pu s'accorder ſur la quantité & qualité des conquêtes qu'elles font, tout reſte dans la même proportion & dans le même équilibre: cet intérêt particulier qui les pouvoit faire agir pour nous, diſparut & fut remplacé par celui qui les rendit actives contre nous, puisqu'elles parvenoient aux mêmes avantages que nous pouvions

offrir, mais avec cette difference, qu'elles en jouissent avec moins de peines & de risque, ne s'exposant point aux évenemens de la guerre. Les puissances voisines avoient mieux appris à nous connoître que nous ne nous connoissions nous mêmes, & ne trouverent point de motif, ni dans notre situation intérieure & delabrée, ni dans notre conduite extérieure, pourquoi elle devroient faire des sacrifices pour nous.

Voilà les réflexions qu'on auroit dû faire, & ce qu'on auroit dû, je ne dis pas prevoir, mais apprehender, & en conséquence de cette apprehension nous aurions dû nous conduire. Ne m'objectez pas, cher ami, que j'avois beau prevoir après que le coup est frappé. Je puis provoquer sur des personnes à qui j'ai écrit quatre ans passés, que l'union des trois cours de Vienne, de Russie & de Berlin étoit possible, à craindre, & que le demembrement en feroit une suite certaine. J'avois même prié de ne point perdre de vuë mon pressentiment.

D'ailleurs nos puissances voisines nous jugerent comme une nation qui avoit encore besoin de corriger ses mœurs, qui manquoit encore de connoissance pour pouvoir choisir les bons moiens qui seuls pouvoient avancer le bien-être commun. On n'ignora pas que la justice entre nous mêmes étoit mal administrée & venale: que la plûpart de nos grands seigneurs ne s'occupoient que de leurs affaires de famille & n'avoient pour but que de s'enrichir, ou aux dépens de la république, ou à ceux de nous autres gentilshommes trop foibles pour leur résister: & que les affaires d'état sont dirigées selon les vuës particulieres de nos familles & de ceux qui sont revetus des grandes charges. On n'ignora non plus que les places les plus importantes dans notre patrie ne furent briguées & obtenuës que par ceux, qui par leur nom & par leurs richesses soutenoient avoir un droit à les pretendre, sans avoir égard s'ils avoient les talents & les connoissances requises pour des charges aussi importantes. Il est notoire

mon cher ami, que la plûpart de nos jeunes ſeigneurs qui voiagent dans les pais étrangers, ne s'occupent que tout au plus de cultiver une couple de langues étrangeres, de ſavoir déclamer des paſſages de comedies, de chanter des airs d'opera, de fredonner quelques Veaudeville, de s'inſtruire de nouvelles modes en habit & meubles, de ſavoir la liſte des danſeuſes & chanteuſes qu'ils ont vues ou connues dans les pais étrangers, enfin d'être bien inſtruits de tout ce qui appartient à la molleſſe & au luxe, ſi bien que, s'ils avoient appris quelque choſe du droit de gens & civil dans notre patrie, ils l'oublient pendant leurs voiages: que très peu de nos compatriotes s'appliquent à acquerir des connoiſſances dans la culture du pais ou dans le commerce, ou d'étudier la politique des états qui pouvoient avoir quelque rapport avec nous, & que s'il y en avoit quelques uns qui le fiſſent, c'étoient ceux que les riches ſeigneurs choiſirent pour des compagnons de voiage, mais qui ſans nom & ſans argent

n'en pouvoient point faire uſage dans notre patrie. Enfin tout y concourut pour nous faire mépriſer des autres puiſſances & nations.

Jugez, cher ami, par cet eſquiſſe du tableau hiſtorique & politique de ma patrie que vous avez trouvé dans cette lettre, ſi nous ne devons pas attribuer à nous mêmes tous les malheurs qui nous accablent, & ſi l'on n'en doit pas chercher plûtôt la ſource dans nos propres inteſtins que dans les procedés des cours voiſines.

Je n'entre point dans l'examen des prétentions de ces cours. Je n'ai pas encore lû acune des déductions & ne ſaurois donc juger ſur la juſtice ou injuſtice de leurs titres, mais je prétends que ſi nous avions eu à la tête des affaires de notre patrie des gens inſtruits, qui euſſent connû la pratique de la politique & étudié l'hiſtoire, ils auroient ſû que le but de s'agrandir eſt malheureuſement un principe adopté dans le cabinet de toutes les puiſſances, & qu'on n'eſt

guere embaraſſé des titres lorsque l'occaſion ſe preſente.

Les établiſſements de diverſes puiſſances dans l'Amérique & dans les Indes n'ont eu d'autre motif, & l'hiſtoire ancienne & moderne fournit tant & plus d'exemples, que le but de s'aggrandir eſt une des maximes politiques qui a été pratiquée au point, que ſouvent on a prétexté des prétenſions, qu'on croioit abſolument à l'abri de tout prétexte par des rénonciations & ſerments les plus ſolemnels. On en trouve un dans l'hiſtoire du tems du miniſtère du cardinal Mazarin qui eſt très remarquable. Ce miniſtre fit gliſſer dans les inſtructions qu'il donna aux miniſtres de ſon roi au congrès de Munſter le paſſage ſuivant:

„*Que ſi le roi pouvoit avoir les pais*
„*bas en dote en épouſant l'infante*
„*d'Eſpagne, alors il auroit tout le*
„*ſolide, car nous pourrions aſpi-*
„*rer à la ſucceſſion des Eſpagnols*,
„quelque rénonciation qu'on en fit
„faire à l'infante, *& ce ne ſeroit pas*
„*une attente fort éloignée, puisqu'il*

„*n'y a que la vie de ſon frere qui l'en*
„*puiſſe exclure.* *)

Le contract de mariage fut fait, la France accepta toutes les conditions que l'Eſpagne préſcrivit & qui contenoient entre autres une renonciation parfaite ſur tous les états qui appartiennent à l'Eſpagne. L'infante prêta ſerment ſur cette rénonciation & le roi Louis XIV. la confirma 1660. par un ſerment qu'il prêta lui même. **) Neanmoins on vit Louis XIV. l'an 1667. envahir l'Eſpagne, ſans qu'une déclaration de guerre précéda cette invaſion, & les droits de la reine de France, qui par le contract de mariage & par les ſerments dont nous venons de parler paroiſſoient être annullés, furent enſuite allegués comme des motifs de guerre: auſſi la paix de Nimegue qui termina cette guerre procurat-elle des agrandiſſements à la France.

L'hiſtoire de la ville de Strasbourg nous fournit encore une preuve de la

*) Voyez les négociations ſecrettes de Munſter & Oſnabrugg T. III. p. 23.

**) Voyez le corps diplomat. Tom. VI. p. 11. p. 285. 291. & 293.

pratique de cette maxime politique, lorsque la France par la chambre de réunion se fit adjuger la même ville avec laquelle elle avoit traité à la pacification, & qui en qualité de membre de l'empire Romain avoit signé la paix. Enfin nous trouvons dans l'histoire de chaque nation de pareils exemples, aussi souvent que le tems & les circonstances fournissoient les occasions d'agrandissement & qu'elles pouvoient être accompagnées de force suffisante, pour soutenir, ou le titre pretexté, ou le vrai & bon titre, qui cependant sans force & appui seroit toujour resté mauvais.

Si nos senateurs & chefs des confédérations avoient voulû lire dans ces tems passés: s'ils avoient eu connoissance de la politique qui se pratique; s'ils avoient lû dans *les intérêts des puissances de l'Europe par Rousset* la réflexion que cet auteur fait lorsqu'il parle du roi de Prusse quand il dit: „*le roi de Prusse ne doit „pas manquer la première occasion qui „se presentera d'arrondir son roiaume „aux dépens des Polonois, en y réunis„sant toute la partie de la Prusse jus„qu'à la Vistule, qui est restée sous l'o„béissance de la république:* s'ils avoient connu le *theatrum prætensionum*, ils y auroient trouvé, que déjà dans le siècle passé on a fait mention d'un droit que la maison de Brandebourg formoit sur la Poméranie.

Enfin s'ils avoient mieux connû l'histoire de leur patrie & de nos voisins, ils auroient été instruits, que dans les tems reculés notre république avoit eu des rapports étroits avec l'Hongrie la Boheme & la Silesie, & que le plus fort soutient par la force, le droit qu'il pretexte, quand il manqueroit de légalité.

Nous devions donc juger nos affaires en consequence de ces réflexions, nous ne devions pas suivre la fougue de nos passions, nous n'aurions pas dû nous laisser leurrer par des esperances, & alors nous n'aurions pas ſtablé sur des principes destitués de cette force, qu'une saine politique, la pratique des nations & le cours naturel du monde nous enseigne.

Nous aurions plûtôt tâché d'éteindre cette étincelle de troubles, enflammée par les jalousies des familles, par l'ambition & par les vuës particulieres des dissidents, par des intrigues du clergé & par le fanatisme de nos confrères.

Cette agitation annonça déjà alors à quelques eclairés, mais sans autorité sans credit & sans carrière, des évenements de la dernière importance pour notre patrie; mais la présomtion de ceux qui manièrent les affaires dans notre patrie, ne permit pas de reflechir sur les apprehensions de l'un ou de l'autre de mes compatriotes, quoique le concours de quelques seigneurs éclairés & des differents partis auroit pû éteindre l'embrasement dans sa naissance. Dans l'agitation même il y avoit des moments ou l'on en auroit pu arrêter le progrès & prévenir le mal qui nous accable, si l'on avoit voulû seulement prêter la moindre attention aux bruits publics & aux avis que nous reçumes.

Des papiers publics qu'on disoit enlevés par les confédérés parurent nous donner

donner des avis sur notre avenir à craindre. Je ne veux point soutenir que tous ces écrits aient été authentiques, ou que cette forme sous laquelle ils paroissoient étoit véritable, mais au moins il y en avoit qui nous donnèrent assez d'étoffe pour reflechir au moins sur la possibilité d'en voir réalisé quelquechose. Tout celà ne pouvoit point, je ne dis pas domter, mais au moins arrêter les passions de mes compatriotes. Ils ne vouloient pas profiter des momens & nous ne savions pas négocier. Nous ne savions pas nous conformer à notre position topographique, ni à notre manière d'être qui selon une saine politique nous devoit être propre.

Jugez à cette heure, cher ami, si nous autres gentilshommes retirés à la campagne, pleurants les calamités de notre patrie, & jugeants sans partialité la conduite des surveillants de nos loix & celle des soi-disants vangeurs de la patrie, si, dis-je, nous pouvions nous persuader que le salut de la patrie fut leur premiere loi. Comment pouvions nous qualifier

de bons citoiens ceux, qui négligeoient le bien être de la république par les offrandes qu'ils portoient à leurs passions, ceux, qui rejettoient la forme de gouvernement par ce qu'elle devoit les obliger à bien faire, ceux qui étoient insensibles aux souffrances de leurs concitoiens & aux calamités de la patrie, au point de ne point vouloir écouter la voix douce qui les somma à un accommodement. Non! ni les soupçonnera-t-on d'avoir eu pour but le *salut de la patrie*, ni le patriote impartial les qualifièra-t-il de bons citoiens.

S'il y en a qui en sont punis par la situation à laquelle le démembrement de notre patrie les a réduits, ils subissent une peine encore trop douce, eu égard au malheur dans lequel ils ont entrainé quantité de citoiens qui agirent de bonne foi, & à celui dans lequel ils ont plongé nous autres, qui ne primes point de part à ces troubles.

C'est aux susmentionnés qui à juste titre peuvent être qualifiés ennemis de la patrie, & aux peu éclairés, que plairont

les observations sur lesquelles je Vous écris cette longue lettre. Ils les applaudiront en tant qu'ils se puissent croire être justifiés par les invectives & grossieretés que l'auteur crache contre les puissances unies qui démembrent la Pologne: mais tout bon patriote impartial trouvera la source de nos malheurs dans les faits historiques & dans les réflexions politiques dont je les ai accompagné.

Du reste je trouve singulier que l'auteur paroît vouloir refuter sur une demi-feuille les prétentions des trois cours, qui à ce qu'on dit doivent produire trois déductions dont chacune doit être de 12 feuilles.

Toutes nos réfutations ne peuvent être d'aucune utilité pour nous, quelque bien & quelque juste que soit leur élaboration: jugez donc quelle impression doivent faire les exclamations d'injustice de l'auteur des observations, sans qu'il entre dans le moindre détail des prétentions des cours.

Posons le meilleur droit de notre côté, je ne vois point quel sera le juge

qui decidera entre les puiſſances & la république. Parmi les nations libres il n'y a que les armes ou les mediateurs qui peuvent terminer leurs differents : dans le cas préſent je ne crois pas que les trois puiſſances vouluſſent accepter de médiateur, & notre état delabré ne nous permet point de récourir aux armes.

Donc ce que nos ſurveillants de la patrie peuvent faire de plus ſalutaire, c'eſt de ceder aux circonſtances, de ſauver le reſte de la patrie, de changer nos mœurs, d'avoir ſoin de mieux élever notre jeuneſſe, de préparer par des bons arrangements à la république les moiens de pouvoir répreſenter au moins une puiſſance du dernier ordre, & de laiſſer aux tems & occaſions le reſſentiment de tous les malheurs que nous ſentons.

Hist. Polon

6, zpri

